

**COMMUNE DE SAINS-EN-AMIENOIS**

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2015**

Le 20 avril 2015, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents M. François SARA, Mmes DEFERT, PAPILLON, M. LELIEVRE, LECLERCQ, Mme ZOUINI, M. PETIT, Mmes BRIOIS, THOMAS

Sont excusés : M. DEPIERRE, Mme ROUSSEAU  
M. DECLÉ qui donne pouvoir à M. PETIT, M. TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. SARA

Est absente : Mme LOUVIOT

Mme Isabelle BRIOIS a été élue secrétaire de séance.

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Instruction des autorisations d'urbanisme : convention d'adhésion au service commun proposé par AMIENS METROPOLE
- 2) Adhésion au groupement de commandes du centre de gestion de la Somme pour la réalisation du document unique
- 3) Taxe assise sur le tonnage des déchets réceptionnés par le centre d'enfouissement des déchets de Boves
- 4) Informations/questions diverses.

**1) Instruction des autorisations d'urbanisme : convention d'adhésion au service commun proposé par AMIENS METROPOLE**

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

La Loi ALUR, Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové publiée le 26 Mars 2014 met fin à la mise à disposition des services de l'Etat pour instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols aux communes faisant partie d'une Communauté de plus de 10.000 habitants. Cette disposition entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2015. Elle concerne toutes les communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un Plan Local d'Urbanisme.

L'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales tel qu'issu de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 et de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale du 27 janvier 2014 permet désormais à Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à une ou

plusieurs communes membres de se doter de services communs indépendamment de tout transfert de compétence.

C'est pourquoi, dans une perspective d'économie d'échelle, la Communauté d'Amiens Métropole a approuvé la création d'un service commun et autorisé son Président à signer une convention entre Amiens Métropole et chaque commune pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Vote le projet de convention à passer avec Amiens Métropole en vue de la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

## **2) Adhésion au groupement de commandes du centre de gestion de la Somme pour la réalisation du document unique et au groupement de commandes d'AMIENS METROPOLE pour la réalisation d'un agenda d'accessibilité des ERP**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réalisation d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs est obligatoire.

Il explique que le Centre de Gestion de la Somme propose d'accompagner les communes dans cette opération avec la mise en place d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché afin de trouver un pretataire. Ceci permettrait non seulement de réaliser des économies mais aussi de garantir un même niveau de prestations pour l'ensemble des communes adhérentes.

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée,

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Somme pour la réalisation du document unique.

Monsieur LEPOETRE explique dans un deuxième temps que la commune doit avant le 27 septembre 2015 définir un agenda d'accessibilité programmée afin de disposer d'un délai supplémentaire pour la mise en accessibilité des bâtiments publics. Il informe l'assemblée qu'AMIENS METROPOLE propose à la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation d'un marché en vue de la réalisation et l'actualisation de diagnostics et l'élaboration d'un agenda programmé sur les ERP.

Après lecture de la proposition de convention,

Considérant l'inventaire des bâtiments communaux accessibles au public,

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée,

Le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte la convention à passer avec AMIENS METROPOLE pour l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché en vue de la réalisation, de l'actualisation de diagnostics et l'élaboration d'un agenda programmé sur les ERP.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

### **3) Taxe assise sur le tonnage des déchets réceptionnés par le centre d'enfouissement des déchets de Boves**

Monsieur LEPOETRE rappelle les éléments suivants sur demande de l'assemblée :

Montants perçus :

2015 : 83 987.81 E (199 543.37 tonnes)  
2014 : 75 450.99 E (179 261.09 tonnes)  
2013 : 83 698.32 E (198 855.60 tonnes)

Il ajoute qu'une baisse du tonnage réceptionné sur le site est possible suite à l'amélioration du traitement des déchets par AMIENS METROPOLE.

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée,

La taxe d'enfouissement des déchets fixée à 1,5 euro la tonne enfouie est reconduite à l'unanimité par le Conseil Municipal. Elle sera perçue en 2016 sur le tonnage 2015.

### **4) Informations diverses**

- Monsieur le Maire informe que le 17 avril dernier, la Direction de l'Education Nationale a informé la commune du choix de Sains-en-Amiénois pour l'ouverture d'une classe.
- Monsieur LEPOETRE fait remarquer que les deux derniers week-ends ont été très chargés en activités : il rappelle la rencontre avec les intervenants sur l'église, l'accueil d'une délégation de Léviguen, le concert et l'exposition du week-end du 11 et 12 avril.

Il remercie tous les participants du marché de printemps et de la braderie solidaire du dimanche 19 avril qui furent une réussite.

- Concernant les travaux de l'église, Monsieur LECLERCQ signale que les dernières interventions seront terminées vendredi 24 avril.  
Il rappelle qu'une inauguration devrait être organisée.
- Monsieur LECLERCQ évoque les travaux du carrefour de la sentelette et précise que le passage piéton devant l'église devrait se faire très prochainement.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h30